



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## VEUVES

Question écrite n° 91270

### Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le budget de la mission « Anciens combattants, mémoire et lien avec la nation » pour 2006 adopté par l'Assemblée nationale le 8 novembre dernier. La création d'un groupe de travail concernant la création d'une allocation différentielle de solidarité en faveur des veuves d'anciens combattants était alors prévue. Or, pour qu'une décision concrète puisse intervenir dès le budget 2007, il est urgent que ce groupe de travail débute ses travaux. Il lui demande ce qu'il en est de ce groupe de travail, quel échéancier il se fixe sur cette question, et de quelle manière les associations d'anciens combattants seraient associées aux travaux et réflexions de ce groupe de travail.

### Texte de la réponse

S'agissant de la mise en place d'une allocation spécifique pour l'ensemble des veuves d'anciens combattants, conformément aux dispositions de l'article 122 de la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 portant loi de finances pour 2004, le Gouvernement a remis au Parlement un rapport sur les anciens combattants et les veuves d'anciens combattants âgés de plus de soixante ans, dont les ressources sont inférieures au salaire minimum de croissance. Aussi, comme l'avait annoncé le ministre délégué aux anciens combattants lors des débats budgétaires au Parlement, un groupe de travail chargé d'étudier de façon approfondie ce sujet a été constitué dans la perspective du budget pour 2007. Ce groupe de travail, dont la réunion d'installation a eu lieu le 3 mai dernier, est composé de représentants des associations d'anciens combattants, de parlementaires des deux assemblées, de membres des administrations relevant des ministres chargés des anciens combattants, de la fonction publique et du budget.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91270

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 2006, page 3524

**Réponse publiée le :** 6 juin 2006, page 5871